

RAPPORT DE GESTION 2017

CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ALLOCATIONS FAMILIALES



TABLE DES MATIÈRES

5 - Allocation cantonale de maternité 7 6 - Comptes 9- 7 - Remerciements	I	_	La Caisse en chimres globaux	2
4 - Allocations familiales 5 5 - Allocation cantonale de maternité 7 6 - Comptes 9- 7 - Remerciements	2	_	Champs d'activité	3
5 - Allocation cantonale de maternité 7 6 - Comptes 9- 7 - Remerciements	3	_	Affiliation et cotisations	4
	4	_	Allocations familiales	5 – 6
7 - Remerciements	5	_	Allocation cantonale de maternité	7 – 8
	6	_	Comptes	9 – 11
8 - Conseil d'administration de la CCAVS	7	-	Remerciements	11
	8	_	Conseil d'administration de la CCAVS	12

AFFILIÉS BÉNÉFICIAIRES 41'923 bénéficiaires d'allocations familiales 2'279 bénéficiaires d'allocations familiales agricoles (LFA)

230.8 millions de francs d'allocations familiales versées
6.8 millions de francs d'autres prestations en faveur de la famille



2 - CHAMPS D'ACTIVITÉ

La Caisse cantonale vaudoise d'allocations familiales est un établissement de droit public, dont le siège est à Vevey. Elle est gérée par la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS.

Ses attributions sont les suivantes selon la Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille du 23 septembre 2008 :

- gérer les allocations familiales aux salariés, aux indépendants et aux non-actifs;
- gérer l'allocation de naissance aux travailleurs agricoles;
- prélever auprès de ses affiliés les contributions cantonales encaissées par l'intermédiaire des Caisses d'allocations familiales et versées au Fonds de surcompensation en faveur de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants, pour la Fondation en faveur de la formation professionnelle et pour les prestations complémentaires aux familles;
- appliquer le régime des allocations cantonales de maternité ou d'adoption;
- administrer le Fonds cantonal pour la famille;
- sur délégation du Canton, vérifier l'application de la loi par les caisses et collecter les données nécessaires à la statistique.

Elle assume, par ailleurs, la tâche particulière suivante prévue dans la Charte sociale agricole du 29 novembre 1965:

 encaisser la contribution de solidarité agricole et verser les allocations de famille aux exploitants qui ne sont pas membres de la Fédération rurale vaudoise.





3 - AFFILIATION ET COTISATIONS

	2016	2017	Variat	ions
			En nombres	En %
Entreprises affiliées	22'589	26'430	3'841	17.00
Indépendants affiliés	19'535	20'093	558	2.86
Total	42'124	46'523	4'399	10.44

	2016	2017	Variat	tions
			En CHF	En %
Cotisations des employeurs	188'991'175	196'691'436	7'700'261	4.07
Cotisations des indépendants	11'094'052	12'296'065	1'202'013	10.83
Contributions publiques pour les non-actifs	22'425'925	24'020'833	1'594'908	7.11
Total	222'511'152	233'008'334	10'497'182	4.72

Le taux de cotisation pour les employeurs, inchangé en 2017 est de 2.105% (y compris 0.11% pour les frais administratifs), auquel s'ajoute 0.21% destiné à d'autres buts que les allocations familiales, à savoir des contributions en faveur de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants et de la Fondation en faveur de la formation professionnelle.

Les Caisses d'allocations familiales gérant le régime des indépendants participent à une compensation totale des charges. Le taux de cotisations est de 2.15%, dont 0.1% pour les frais administratifs.

Les allocations en faveur des personnes non actives sont financées par l'État (répartition canton/communes).

	2016	2017	Varia	tions
			En CHF	En %
Cotisations PC Familles et rente-pont des employeurs	10'231'386	10'803'917	572'531	5.60
Cotisations PC Familles et rente-pont des indépendants	437'085	441'005	3'920	0.90
Total	10'668'471	11'244'922	576'451	5.40

Depuis l'entrée en vigueur des PC Familles (1^{er} octobre 2011), une contribution paritaire employeurs/ employés de 0.12% est perçue auprès des employeurs. Cette contribution se monte à 0.06% pour les indépendants. Depuis le 1^{er} janvier 2013, cette contribution paritaire de 0.12% est répartie à hauteur de 0.11% pour les PC Familles et 0.01% pour le Fonds cantonal pour la famille.

Les montants indiqués en page 4 ne tiennent pas compte des montants irrécouvrables et des indemnités en réparation de dommage.

4 - ALLOCATIONS FAMILIALES

En application des mesures accompagnant la Réforme vaudoise de l'imposition des entreprises (RIE III), l'augmentation du barème des allocations prévue au 1er janvier 2017 a été anticipée au 1er septembre 2016.



Allocations

	20	016	2017
	jusqu'au 31 août	dès le 1 ^{er} septembre	
Pour enfant (1er et 2e enfant)	230	250	250
Pour enfant (3º et suivants)	370	370	370
De formation (1er et 2e enfant)	300	330	330
De formation (3° et suivants)	440 1)	450	450
Allocation de naissance ou allocation d'accueil en vue d'adoption	1'500 ²	1'500 ²⁾	1'500 ²⁾

¹⁾ La loi garantit que les familles qui bénéficient au 31 décembre 2013 de 3 allocations de formation professionnelle ou plus restent au bénéfice des droits acquis (CHF 470.— pour le 3° et les suivants) jusqu'au 31 août 2016.

²⁾ Ce montant est doublé en cas de naissance/accueil multiple.

Nombre d'allocations au cours de l'année	Sala	riés	Indépe	ndants	Non-a	actifs
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Allocations pour enfants	35'108 ¹⁾	43'434	2'452 1)	2'988	4'727 1)	6'260
Allocations de formation professionnelle	14'6721)	19'112	782 ¹)	1'293	920 1)	1'539
Allocations de naissance / adoption	1'736	1'729	67	60	279	237

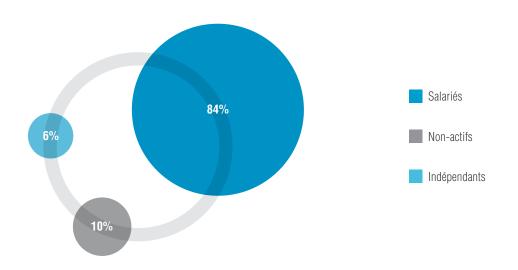
¹⁾ Les chiffres 2016 représentent le nombre d'allocations pour enfants et de formation au 31 décembre 2016, alors que les chiffres 2017 représentent le nombre de décisions prises durant l'année (changement du mode de calcul demandé par l'OFAS).

4 - ALLOCATIONS FAMILIALES

	2016	2017	Variat	tions
			En CHF	En %
Salariés	177'737'527	191'278'823	13'541'296	7.62
Différentiels/allocations familiales	1'073'999	1'406'878	332'879	30.99
Travailleurs agricoles (seulement allocations de naissance)	82'500	58'500	-24'000	-29.09
Total des salariés	178'894'026	192'744'201	13'850'175	7.74
Indépendants	13'148'751	14'050'127	901'376	6.86
Non-actifs	22'425'925	24'020'833	1'594'908	7.11
Total	214'468'702	230'815'161	16'346'459	7.62

Bénéficiaires AF 1)	2016	2017	Variat	ions
			En nombres	En %
Salariés	28'317	35'240	6'923	24.45
Indépendants	1'836	2'341	505	27.51
Non-actifs	3'284	4'342	1'058	32.22
Total	33'437	41'923	8'486	25.38

¹⁾ Les chiffres 2016 représentent le nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2016, alors que les chiffres 2017 représentent le nombre de bénéficiaires durant l'année (changement du mode de calcul demandé par l'OFAS).



Les montants indiqués en page 6 ne tiennent pas compte des montants à restituer, des amortissements et des remises.

5 – ALLOCATION CANTONALE DE MATERNITÉ

Pour quel événement ?

Elle est accordée en cas de naissance, mais également en cas d'adoption ou d'accueil en vue d'adoption d'un enfant de moins de 12 ans.

Pour qui?

L'allocation cantonale de maternité est une prestation destinée aux familles domiciliées dans le canton de Vaud depuis 9 mois au moins.

- 1. Les familles auxquelles l'allocation fédérale de maternité a été refusée (notamment lors d'une adoption) ont droit à des prestations cantonales de 14 semaines équivalentes aux prestations fédérales.
- 2. Si malgré l'APG fédérale ou cantonale accordée pour les 14 premières semaines, les revenus sont insuffisants (par rapport aux limites légales des revenus), il peut être octroyé une allocation de CHF 330.– par mois au minimum, pour compenser une perte de gain et cela durant 6 mois (dès la naissance ou l'adoption).
- 3. Si la mère n'exerçait pas d'activité lucrative (ni salariée, ni indépendante) et que les revenus sont insuffisants (par rapport aux limites légales des revenus), il peut être accordé une prestation de CHF 330.– par mois durant 6 mois.

Durée des prestations ?

Les prestations en cas d'adoption, qui remplacent l'APG fédérale, sont limitées à 14 semaines.

Les autres prestations sont accordées pour 6 mois. Elles peuvent être maintenues durant 1 à 6 mois de plus si l'état de santé de la mère ou de l'enfant rend nécessaire la présence constante de la mère au foyer.

Si l'enfant souffre d'une affection grave nécessitant la présence constante d'un parent au foyer, l'allocation peut encore être maintenue durant une période supplémentaire de 24 mois au plus.

Mode de calcul?

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises *(LHPS)* s'applique à l'allocation cantonale de maternité.

La LHPS règle le calcul du revenu déterminant (RDU) et la composition de l'unité économique de référence (personnes prises en compte dans le ménage).

5 – ALLOCATION CANTONALE DE MATERNITÉ

Demandes	Enregi	strées	Trait	ées	En c	ours
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
	2'240	2'327	2'270	2'109	133	351

Octrois	20	2016		17
	Nombre	CHF	Nombre	CHF
Allocation de base	1'461	2'633'340	1'355	2'849'160
Allocation perte de gain	521	2'266'175	498	2'399'344
Total	1'982	4'899'515	1'853	5'248'504

Refus	2016	2017
Nombre	288	256
dont refus pour dépassement de revenus/fortune	244	222

Bénéficiaires	201	2016		2017	
	Nombre	%	Nombre	%	
Couples	1'631	82	1'504	81	
Mères seules	351	18	349	19	
Total	1'982	100	1'853	100	

Prorogation	2016	2017
Prorogation de droit : 6 mois	31	33
Prorogation de droit : 1 à 2 ans	6	11

Octroi autres prestations	201	2016		2017	
	Nombre	CHF	Nombre	CHF	
Allocation en cas de refus APG	6	43'966	8	44'570	
Allocation d'adoption	3	41'926	2	30'208	
Total	9	85'892	10	74'778	

6 - COMPTES

Bilan au 31 décembre	31.12.2016	31.12.2017	Varia	tions
Actif			En CHF	En %
Actifs circulants	65'314'495	52'310'219	-13'004'276	-19.91
Trésorerie	1'734'215	1'757'200	22'985	1.33
Créanciers clients	18'109'063	18'544'772	435'709	2.41
Avoir envers le secteur comptable 1	41'732'978	29'026'479	-12'706'499	-30.45
Autres créances à court terme	3'022'643	2'981'768	-40'875	-1.35
Actifs de régularisation	715'596	0	-715'596	-1.00
Actifs immobilisés	15'804'035	17'804'830	2'000'795	12.66
Placements	15'804'035	17'804'830	2'000'795	12.66
Total des actifs	81'118'530	70'115'049	-11'003'481	-13.56
Passif				
Fonds étrangers	17'027'888	14'905'873	-2'122'015	-12.46
Dettes à court terme	4'000'731	3'101'537	-899'194	-22.48
Passifs de régularisation	1'240'660	1'827'110	586'450	47.27
Provisions	630'679	607'960	-22'719	-3.60
Fonds cantonal pour la famille	11'155'818	9'369'266	-1'786'552	-16.01
Fonds propres	64'090'642	55'209'176	-8'881'466	-13.86
Réserve générale	41'046'196	64'090'642	23'044'446	56.14
Bénéfice / Perte de l'exercice	23'044'446	-8'881'466	-31'925'912	-138.54
Total des passifs	81'118'530	70'115'049	-11'003'481	-13.56

6 - COMPTES

Comptes de résultat du 01.01 au 31.12	2016	2017	ions	
Exploitation			En CHF	En %
Perte d'exploitation des employeurs	-5'905'028	-15'350'631	-9'445'603	159.90
Cotisations AF nettes des employeurs	171'411'915	175'717'014	4'305'099	2.5
Prestations AF nettes aux employeurs	-177'316'943	-191'067'645	-13'750'702	7.7
Bénéfice d'exploitation des fonds	6'207'726	4'031'230	-2'176'496	-35.00
Cotisations aux divers fonds facturées aux employeurs	14'685'192	18'424'122	3'738'930	25.4
Contributions aux divers fonds	-14'444'998	-19'112'134	-4'667'136	32.3
Compensation à 60% du fonds	5'967'532	4'719'242	-1'248'290	-20.92
Résultat d'exploitation des indépendants	0	0	0	0.0
Cotisations nettes AF des indépendants	11'466'564	12'494'428	1'027'864	8.9
Prestations nettes AF aux indépendants	-13'014'205	-13'785'643	-771'438	5.9
Contributions du fonds de compensation des indépendants	1'547'641	1'291'215	-256'426	-16.5
Résultat d'exploitation des AF et non-actifs	0	0	0	0.0
Prestations nettes AF aux non-actifs	-21'043'828	-22'644'300	-1'600'472	7.6
Contributions du Canton pour les AF aux non-actifs	21'043'828	22'644'300	1'600'472	7.6
Résultat d'exploitation des allocations maternité cantonales	0	0	0	0.0
Prestations nettes Allocations maternité	-4'982'386	-5'307'245	-324'859	6.5
Contributions du Canton pour les allocations maternité	4'982'386	5'307'245	324'859	6.5
Résultat d'exploitation des PC Familles et Rentes-pont	0	0	0	0.0
Cotisations PC Familles et Rentes-pont	10'194'936	10'705'017	510'081	5.0
Contribution au fonds PC Familles et Rentes-pont	-10'194'936	-10'705'017	-510'081	5.0
Résultat d'exploitation AF Valaisanne	0	0	0	0.0
Cotisations nettes AF Valaisanne	1'970'942	1'709'186	-261'756	-13.2
Prestations nettes AF Valaisanne	-1'186'525	-1'303'303	-116'778	9.8
Compensation selon convention	-784'417	-405'883	378'534	-48.2
Bénéfice / Perte d'exploitation	302'698	-11'319'401	-11'622'099	-3'839.5
Administration			En CHF	En %
Participation aux frais d'administration	6'161'226	6'380'242	219'016	3.5
Frais d'administration	-4'233'964	-4'007'200	226'764	-5.3
Revenu net des capitaux	31'966	136'204	104'238	326.0
Revenu net des immeubles	22'364'578	-4'900	-22'369'478	-100.0
Rendement en faveur du Fonds cantonal pour la famille	-1'582'058	-66'411	1'515'647	-95.8
Bénéfice d'administration	22'741'748	2'437'935	-20'303'813	-89.2
Résultat - Bénéfice / Perte	23'044'446	-8'881'466	-31'925'912	-138.54

Surcompensation pour le régime des allocations aux salariés

Pour accompagner l'augmentation échelonnée des allocations familiales, la compensation des charges entre les caisses a été renforcée dès 2013. Selon les nouvelles règles de compensation, les caisses ayant un taux de référence (rapport entre les charges légales d'allocations et la masse salariale) inférieur au taux moyen cantonal versent une contribution correspondant au 60% de cette différence. Les caisses, dont le taux de référence est supérieur au taux moyen cantonal, reçoivent une subvention correspondant au 60% de la différence. C'est le cas de la Caisse cantonale qui a ainsi bénéficié de cette subvention en 2016 et en 2017.

7 - REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont à nos clients pour la confiance témoignée, aux partenaires, organes et autorités qui nous ont apporté leur soutien et leur collaboration, aux agences d'assurances sociales, ainsi qu'au Comité de direction de la Caisse et à l'ensemble du personnel pour l'important travail fourni durant cette année 2017.

Fabienne Goetzinger

Pierre-Yves Maillard

Directrice

Président du Conseil d'administration

8 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CCAVS

COMPOSITION

Président

M. Pierre-Yves MAILLARD

Conseiller d'État, Chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), Lausanne

Remplaçant

M. Fabrice GHELFI

Chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH), Lausanne Membre de la Délégation des affaires du personnel Membre de la Délégation financière et d'audit

Membres

M. Claude BAEHLER

Agriculteur, Président de Prométerre, Chamby Membre de la Délégation des affaires immobilières

M. Julien CUÉREL

Syndic de Baulmes

Membre de la Délégation financière et d'audit

M. Yves DEFFERRARD

Responsable du secteur industrie, Unia Région Vaud Membre de la Délégation des affaires du personnel

M. Philippe DIESBACH

Président de Patrimob SA, Lausanne

Président de la Délégation des affaires immobilières

Mme Françoise FAVRE

Cheffe de l'instance juridique, Service de l'emploi, Lausanne Membre de la délégation financière et d'audit

M. Jean HEIM

Avocat, Lausanne

Président de la Délégation financière et d'audit

Mme Marianne KELLER

Assistante postale et conseillère communale, La Tour-de-Peilz Présidente de la Délégation des affaires du personnel

M. Philippe MEYLAN

Administrateur de sociétés

Membre de la Délégation des affaires immobilières

M. Oscar TOSATO

Conseiller municipal, Directeur des Sports, de l'intégration et de la protection de la population, Lausanne Membre de la Délégation pour les affaires du personnel

Composition au 31.12.2017



Stock.com/oksun7



Caisse cantonale vaudoise de Compensation AVS

Rue des Moulins 3 – 1800 Vevey

Tél.: 021 964 12 11 www.caisseavsvaud.ch